

MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE « MOULoud MAMMERI » DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION

PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR EN CHEF DES
LABORATOIRES UNIVERSITAIRES

L'An Deux Mille Vingt et Trois (2023), et le Vingt Quatre (24) du mois de Juillet, s'est tenue au siège de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation– la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission définitive à l'examen Professionnel pour l'accès au grade d'Ingénieur en Chef des Laboratoires Universitaires, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 964 du 04/05/2023.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA Ahmed,	Recteur de l'U. M. M. T. O. (Président)	
Monsieur <i>Boudjit Kamel</i> ,	Chef du centre (membre)	
Monsieur <i>CHABWA Ameur</i>	Correcteur (membre)	
Monsieur <i>Bouriachi Fares</i> ,	Correcteur (membre)	

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 964 du 04/05/2023, de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou portant ouverture d'un examen Professionnel pour l'accès au grade d'Ingénieur en Chef des Laboratoires Universitaires sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (La Faculté de Génie Electrique, de l'Université des Sciences et Technologie Houari BOUMEDIENE).

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (02 postes ouverts).

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscité.

4° -Les Candidats ex-æquo sont départagé par la Meilleure note de l'épreuve ayant le Coefficient le plus élevé conformément a l'arrêté du 27 Juin 2017.

-Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.



- Liste d'admission définitive par ordre de mérite :



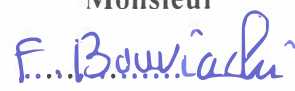

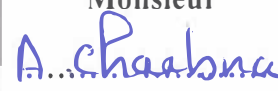



- 1-KECILI ABDESSLAM 15,14
2-ALIOUA LILA EP DEKKAL 12,57

-Liste d'attente par ordre de mérite :

- 1- KHORSI AKLI 11,86
2- BOUMENDEL OUIZA ép. MEZIANE 11,86

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury

Le Chef du centre (membre)	Le correcteur (membre)	Le correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
<p>Monsieur   الأستاذة بوجيت كمال بالنيابة بالهندسة الكهربائية</p>	<p>Monsieur  </p>	<p>Monsieur  </p>	<p>Monsieur BOUDA Ahmed   الأستاذ : بودة احمد مولود معمر</p>

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.